

Damien Frioud
Chemin de l'Oratoire 48
1728 Rossens

Reçu au SECA le

25 SEP. 2024

Original	Copie(s)
SJ	

Service des constructions
et de l'aménagement (SeCA)
Rue des Chanoines 17

1701 FRIBOURG

Rossens, 23.09.2024

**Modification du plan directeur cantonal et du plan sectoriel d'exploitation des matériaux,
prise de position**

Mesdames, Messieurs,

En tant qu'habitant de Rossens, je me suis installé dans ce cadre bucolique pour m'éloigner de l'agitation des zones urbaines et profiter de la tranquillité, de la nature préservée, et de la qualité de vie qu'offre cette région. Il m'effraie de penser que le projet que vous proposez pourrait ruiner tout cela. Ce n'est pas seulement une question d'infrastructure ou de ressources, mais de respect pour la qualité de vie des habitants de Gibloux.

Je suis particulièrement inquiet à l'idée que ce projet pourrait voler aux citoyens une vaste superficie de forêts et de pâturages, des espaces qui représentent un lieu de ressourcement pour beaucoup d'entre nous, sans compter la possibilité de profiter de balades sans fin dans le calme. Remplacer cela par des bulldozers, de la poussière, des nuisances sonores et un environnement dénaturé est tout simplement inacceptable.

C'est pour ces raisons, en plus de celles que je m'apprête à détailler, que je m'oppose totalement au plan sectoriel d'exploitation des matériaux 2024 (PSEM 2024) et aux modifications du Plan directeur mis en consultation.

Nous estimons :

- que le Comité de pilotage nommé par le canton n'est pas impartial dès lors que le projet de PSEM favorise grandement les exploitations de gravières au détriment de nos droits et de nos intérêts. Le principe de l'égalité n'est pas respecté, et ce projet semble piétiner nos préoccupations légitimes ;
- qu'il est inacceptable de prévoir des gravières à proximité immédiate des habitations sans aucune distance d'exclusion. Je suis personnellement effrayé par l'idée que ce projet aura pour conséquence une dévaluation importante de nos biens immobiliers et que cela détruira la tranquillité que j'étais venu chercher. Une distance minimale de 200 mètres, voire de 300 mètres si l'exploitation se situe dans l'axe des vents, doit impérativement être retenue ;

- nous craignons également que la concrétisation des zones prioritaires ou des zones en réserve ne porte gravement atteinte à notre santé et à notre qualité de vie à cause des poussières émises, du bruit et des vibrations. Le projet de PSEM sous-estime ces nuisances considérables, qui auraient des répercussions dramatiques sur notre quotidien ;
- nous ne comprenons pas pourquoi il serait possible de cumuler plusieurs gravières sur le territoire d'une seule commune. Cela empiéterait encore plus sur nos terrains agricoles et nos forêts, portant atteinte à la beauté du paysage. Il existe déjà une gravière en exploitation jusqu'en 2040 sur notre commune. Cela suffit largement !
- nous ne comprenons pas non plus pourquoi la commune de Gibriloux, qui a déjà beaucoup contribué durant de nombreuses décennies à l'approvisionnement en gravier pour le canton, devient la commune la plus touchée par le nombre de zones prioritaires et mises en réserve pour des exploitations futures. Nous nous interrogeons aussi sur la manière dont sont calculés les besoins annuels en gravier. Ils nous semblent surestimés, notamment au regard des enjeux de durabilité. Nous nous opposons fermement à toute nouvelle exploitation ou extension d'une gravière existante dans notre commune ;
- enfin, notre commune joue un rôle clé dans l'approvisionnement en eau du canton. Nous sommes convaincus que les gravières représentent un risque sérieux pour la qualité de cette ressource précieuse. C'est pourquoi aucune extension ni nouvelle gravière ne devrait voir le jour à Gibriloux.

Pour toutes ces raisons et en raison des graves violations qu'il comporte, nous vous demandons de revoir complètement le projet de PSEM 2024 et la modification du Plan directeur. Il est crucial de respecter nos droits, de garantir la qualité de l'air, de nous protéger contre le bruit, et d'assurer la préservation de la qualité des eaux de notre commune, ainsi que celle des autres communes approvisionnées par les captages de Gibriloux.

Par ailleurs, nous soutenons la prise de position du collectif pour un PSEM véritablement durable.

Nous vous remercions de bien vouloir accuser réception de notre opposition ferme et réfléchie à ce projet.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Damien Frijoud

